

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030019 – ASA 13/003/2003

Action complémentaire sur l'AU 354/02 (ASA 13/019/02 du 9 décembre 2002)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRISONNIERS D'OPINION PRÉSUMÉS / CRAINTES DE TORTURE / DÉTENTION AU SECRET

BANGLADESH **Saber Hossain Chowdhury (h), personnalité politique**
Mukul Bose (h), personnalité politique
Sheikh Bazlur Rahman (h), personnalité politique
Tofael Ahmed (h), personnalité politique
Muntasir Mamun (h), journaliste

Libérés :
Shafi Ahmed (h), personnalité politique
Shahriar Kabir (h), journaliste

Londres, le 9 janvier 2002

Le 6 janvier 2003, la Haute Cour a déclaré que la détention de Saber Hossain Chowdhury était illégale et a ordonné sa libération immédiate. Il a pourtant été maintenu en détention, car les autorités l'ont impliqué dans une autre affaire relevant du droit pénal. On ignore où il se trouve actuellement et on éprouve des craintes pour sa sécurité.

La police a obtenu une prolongation supplémentaire de sept jours de la période de détention provisoire, afin d'interroger Saber Hossain Chowdhury au sujet du nouveau dossier. Il semble qu'il ait été remis entre les mains de la police, forme de détention au cours de laquelle les détenus sont régulièrement torturés.

Shahriar Kabir et Shafi Ahmed, qui ont été arrêtés en même temps que Saber Hossain Chowdhury, ont été libérés le 7 janvier, après que la Haute Cour eut déclaré illégal leur placement en détention. Antérieurement, une mesure de libération sous caution avait été prononcée en leur faveur, mais leur incarcération s'était poursuivie car ils avaient fait l'objet d'une ordonnance de placement en détention provisoire pour une durée d'un mois en vertu de la loi sur les pouvoirs spéciaux.

La Haute Cour a rendu une ordonnance de libération concernant Mukul Bose et Muntasir Mamun respectivement le 6 et le 4 janvier. Néanmoins, le 8 janvier, ils n'avaient été libérés ni l'un ni l'autre car les autorités pénitentiaires affirmaient qu'elles n'avaient pas reçu de la part de la Haute Cour d'instructions en bonne et due forme. Selon les informations dont on dispose, Sheikh Bazlur Rahman et Tofael Ahmed sont toujours sous les verrous.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Saber Hossain Chowdhury a été arrêté en décembre 2002, en même temps que plusieurs autres personnalités politiques et que deux journalistes. Ces arrestations s'inscrivent dans une série de placements en détention à caractère politique qui ont pour but d'empêcher les détracteurs du gouvernement de participer à la vie publique. Amnesty International éprouve de graves préoccupations en ce qui concerne les procédures judiciaires dont tous ces détenus ont fait l'objet : en effet, les autorités ont constamment ignoré les arrêts de la Haute Cour, quand elles n'y ont pas fait obstacle. Par exemple, il arrive souvent que la Haute Cour accorde une libération sous caution, dans tel ou tel cas particulier, et que les autorités engagent alors de nouvelles poursuites contre le détenu, ce qui empêche sa libération. Ou alors, lorsque la Haute Cour demande la libération immédiate d'un détenu, les autorités pénitentiaires affirment qu'elles n'ont pas reçu de la part de la Cour d'instructions en bonne et due forme concernant cette libération. Il faut parfois plusieurs jours pour que ces documents parviennent à la prison, ce qui retarde encore la libération du détenu, bien que la Haute Cour ait récemment donné l'ordre de les envoyer par coursier spécial. Le problème est encore aggravé du fait que les autorités semblent prendre l'habitude de transférer les détenus célèbres (comme ceux dont le cas est évoqué ici) dans des maisons d'arrêt situées aux quatre coins du pays. Il devient donc extrêmement difficile et coûteux pour les familles et les avocats de rendre visite à ces détenus, et la procédure risque, dans ces conditions, de connaître des retards supplémentaires.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité de Saber Hossain Chowdhury, dont le lieu de détention est inconnu et qui risque d'être torturé ;
- exhortez les autorités bangladaises à libérer immédiatement Saber Hossain Chowdhury, conformément à l'ordonnance de la Haute Cour ;
- appelez les autorités à veiller à ce que Saber Hossain Chowdhury ait la possibilité de s'entretenir avec des avocats, de recevoir des visites de sa famille et de bénéficier de soins médicaux, et ce, sans aucune restriction ;
- demandez instamment aux autorités d'élargir immédiatement Mukul Bose et Muntasir Mamun, dont la libération a été demandée par la Haute Cour, ainsi que tout autre détenu qui se trouverait dans ce cas ;
- appelez le gouvernement bangladais à garantir la sécurité des autres responsables de l'opposition et à respecter leurs droits fondamentaux.

APPELS À :

Première ministre :

Prime Minister Begum Khaleda Zia
Office of the Prime Minister
Gona Bhaban
Sher-e Bangla Nagar
Dhaka, Bangladesh
Télégrammes : Prime Minister Zia, Dhaka, Bangladesh
Fax : +880 2 811 3243 / 3244 / 1015 / 1490
Courrier électronique : pm@pmobd.org ou
psecretary@pmobd.org
Formule d'appel : *Dear Prime Minister, / Madame la Première Ministre,*

Ministre de l'Intérieur :

Altaf Hossain Chowdhury
Minister of Home Affairs
Ministry of Home Affairs
Bangladesh Secretariat, Building 4
Dhaka, Bangladesh
Télégrammes : Home Affairs Minister, Dhaka, Bangladesh
Fax : +880 2 861 9667
Formule d'appel : *Dear Home Minister, / Monsieur le Ministre,*

Inspecteur général de la police :

Mr Muddabir Hossain Chowdhury
Inspector General of Police
Police Headquarters, Fulbaria
Dhaka, Bangladesh
Télégrammes : Inspector General Chowdhury, Fulbaria, Dhaka, Bangladesh
Fax : +880 2 956 3362
Formule d'appel : *Dear Sir, / Monsieur l'Inspecteur général,*

COPIES aux représentants diplomatiques du Bangladesh dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 20 FÉVRIER 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents.
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*